

L'an deux mil dix-sept le six avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du trente mars deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.
Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike
Excusés avec pouvoir : DAHRINGER Catherine donne pouvoir à SIMONNET Emmanuel – BRIOLE Jean-Pierre donne pouvoir à Claude AGAZZI
Monsieur Marc CHEILLAN est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

En préambule, Monsieur le Maire annonce le retrait de deux rapports de l'ordre du jour :

- Rapport n°6 : Approbation de la convention de fonds de concours entre la commune de Vauvenargues et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le déclassement de la RD10j. La commune reste en attente d'éléments techniques, le rapport sera donc présenté à une séance ultérieure.
- Rapport n°7 : Travaux de requalification du centre-village – Mise en place de bons d'achats auprès des commerces de proximité impactés pendant la durée du chantier. Après consultation, il apparaît que le système proposé par la commune ne remporte pas l'adhésion des commerçants concernés. Le rapport est donc retiré.

Monsieur le Maire demande l'inscription d'un rapport supplémentaire en questions diverses : approbation de la convention entre la commune et Bad N'Co pour l'organisation de stages sportifs durant les vacances scolaires. Le Conseil approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N°2017_025 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2017 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2017 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 291 830.56	1 291 830.56
INVESTISSEMENT	2 476 661.14	2 476 661.14
TOTAL	3 768 491.70	3 768 491.70

DELIBERATION N°2017_026 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2017 eau et assainissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2017 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	255 962.32	255 962.32
INVESTISSEMENT	767 794.43	767 794.43
TOTAL	1 023 756.75	1 023 756.75

DELIBERATION N°2017_027 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2017 centre communal d'action sociale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2017 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	8 871.03	8 871.03
INVESTISSEMENT	3 885.08	3 885.08
TOTAL	12 756.11	12 756.11

DELIBERATION N°2017_028 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2017 caisse des écoles, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2017 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

<i>En €</i>	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	57 183.92	57 183.92
INVESTISSEMENT	1 078.87	1 078.87
TOTAL	58 262.79	58 262.79

DELIBERATION N°2017_029 : BUDGET COMMUNAL - VOTE DES TAUX 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- **DE FIXER** à **474 157 €** le montant des contributions directes, pour les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non-bâti, suivant le cadre 2 de la partie II de l'état de notification 1259 et de l'état 1288 de l'année 2017 ;
- **DE RETENIR** les taux portés au cadre 2 de la partie II de l'état de notification des taux d'imposition 2017 soit :

Taxe d'habitation	14.20 %
Taxe foncière bâti	18.85 €
Taxe foncière non bâti	63.25 €

DELIBERATION N°2017_030 : ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC BAD N°CO

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe, définissant les modalités de mise en œuvre et les engagements des chacune des parties ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 11/04/2017 au 11/06/2017

Transmission en Sous-préfecture le 11/04/2017

Coralie BARTE

Directeur Général des Services